

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 08 MARS 2022

SOMMAIRE

RELEVÉ DE DECISIONS

Innovations, prospectives et STGDO

1. Transfert de propriété des composteurs collectifs
2. Mise en œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM), avenant n°2 de prolongation de convention entre le Conservatoire d'Espaces Naturel d'Auvergne (CENA) et le VALTOM

Administration générale

3. Marchés publics (délégation du Président)
4. Mise à jour du tableau des effectifs

Economie Circulaire et Prévention

5. Soutien au projet Green Couture

Affaires financières et prospectives budgétaires

6. Compte de gestion 2021
7. Compte Administratif 2021
8. Affectation du résultat 2021
9. Budget Primitif 2022
10. Contribution à l'habitant 2022
11. Convention de refacturation de la prestation de dépollution de gravats avec présence d'amiante
12. Convention de refacturation de prestations de caractérisations sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants des Ménages (DEM) et les biodéchets

Valorisation et recyclage

13. Projet d'épuration et d'injection des biogaz issus de l'Installation de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa
14. Convention de refacturation de l'étude de reconversion de l'ISDND de Saint-Sauves
15. Marché de travaux ISDND de Puy-Long, avenant n°2, lot 2
16. Marché de travaux ISDND de Puy-Long, avenant n°3, lot 1
17. Marché tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM, avenant n°1
18. Marché accueil, réception, chargement, transport et traçabilité de déchets d'amiante liée, avenants n°1 pour le lot 2 et n°2 pour les lots 1A et 1B
19. Marché valorisation des gravats de déchèterie, avenant n°1, lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 et 10 et marché valorisation du bois collecté en déchèterie, avenant n°1 lot 38
20. Marché valorisation du bois collecté en déchèterie, avenant n°1 lot 38

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08 MARS 2022

Le **08 mars 2022**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

Date de la convocation : 22 février 2022

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, LEMPEREUR Claire, TRICHARD Dorothée.

Messieurs BATTUT Laurent, BAYOL Jean Pierre, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAMPOUX Bruno, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, GARNIER Alain, GEORGEON Hugues, LAGRU Alain, MAILLARD Guy, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, PILAUD Frédéric, SERRE Christophe, VALLEE Jean-Marie.

Pouvoirs : Madame BRIAT Dominique (à M. Laurent BRUNMUROL)

Monsieur DAURAT Jean-Claude (à M. Marc MENAGER)

Madame DAVID Marie (à M. Laurent BRUNMUROL)

Madame GAIDIER Michelle (à M. Laurent BATTUT)

Monsieur CINEUX Cyril (à M. Nicolas BONNET)

Excusés : Mesdames DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne

Messieurs AUSLENDER Jérôme, CHABRILLAT Rémi, CLEMENT Jean-Marie, MEALLET Roger Jean, RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Innovations, prospectives et STGDO

1. Transfert de propriété des composteurs collectifs

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Valider le principe de ce transfert de propriété du VALTOM à ses collectivités adhérentes des composteurs de quartier et des composteurs de grande capacité, tel que prévu dans le cadre du déploiement du STGDO.*
- Valider le projet de convention de transfert de propriété.*

2. Mise en œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM), avenant n°2 de prolongation de convention entre le Conservatoire d'Espaces Naturel d'Auvergne (CENA) et le VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la signature d'un avenant n°2 à la convention de l'appel à projet MIAM entre le VALTOM et le CENA en vue d'une prolongation de l'accompagnement jusqu'au 31 décembre 2022.

Administration générale

3. Marchés publics, délégation du Président

Le comité syndical prend acte de la présentation, des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 28 février 2022.

4. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Créer un poste permanent de rédacteur, catégorie B de la filière administrative, à temps complet, pour les fonctions d'agent en charge des ressources humaines. Ce poste pourra être occupé par une contractuelle ou un contractuel.
- Autoriser le Président à lancer les recrutements, et à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Economie Circulaire et Prévention

5. Soutien au projet Green Couture

Le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Valider le principe d'un soutien financier pour le démarrage du projet Green Couture à hauteur de 11 000 € en 2022.
- Autoriser le Président à signer la convention avec l'association « Du chaos naissent les étoiles ».

Affaires financières et prospectives budgétaires

6. Compte de gestion 2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Receveur.

7. Compte Administratif (CA) 2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- 1- Prendre acte de la présentation du CA, lequel se synthétise ainsi :
- **Résultat de l'exercice 2021 :**

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	61 147 212,74 €	48 445 539,25 €	9 321 593,47 €
Recettes de fonctionnement	61 147 212,74 €	57 767 132,72 €	
Dépenses d'investissement	33 206 799,22 €	22 751 333,57 €	527 419,83 €
Recettes d'investissement	33 206 799,22 €	23 278 753,40 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **9 321 593,47 €** ;
- Excédentaire en investissement : + **527 419,83 €**.

- **Exécution budgétaire 2021 et résultats de clôture :**

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 8 332 696,28 €		527 419,83	-7 805 276,45 €
Fonctionnement	12 435 160,12 €	8 681 809,22 €	9 321 593,47 €	13 074 944,37 €
TOTAL	4 102 463,84 €	8 681 809,22 €	9 849 013,30 €	5 269 667,92 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2021 (équilibre BP 2022)	
Section d'investissement – Dépenses	1 685 204,05 €
Section d'investissement – Recettes	0,00 €
SOLDE	1 685 204,05 €

- 2- Constaté, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du CA avec les indications du compte de gestion ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

8. Affectation du résultat 2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2021, soit 9 490 480,50 € pour combler le besoin de financement (Article 1068), et 3 584 436,87 € reportés en fonctionnement (Article 002).

9. Budget Primitif (BP 2022)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2022, qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **63 667 750,84 €** (60 176 210,74 € en 2021).

- Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,1 % avec :
 - Une contribution à l'habitant fixée à 32,76 € HT / hab., en augmentation de 1,9 %, qui intègre de nouvelles dépenses dont :
 - Le financement de contrats d'économie circulaire des collectivités adhérentes (775 000 € au total ventilé par strates de population + une enveloppe de 250 000 € d'actions mutualisées) ;
 - La révision des prix des marchés tri des emballages et déchèterie, respectivement de + 12 et 15 %.
 - Une facturation à la tonne à :
 - 115,60 € HT/t pour les OMR et les DEM, soit une hausse de 0,5 %, le principal facteur impactant étant la composante TGAP (+ 3,30 € /t) ;
 - 283,70 € HT/t pour les RTCS intégrant désormais l'ensemble des coûts à la tonne (coût de tri, de transport et de valorisation vers le pôle Vernéa).
- Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 2,9 % du fait de :
 - L'impact TGAP.
 - Pour l'incinération, elle passe de 8 €/t en 2021 à 11 € en 2022 ;
 - Pour l'enfouissement sur l'ISDND de Puy-Long, elle passe de 37 € à 45 € entre 2021 et 2022.
 - Pour les autres ISDND, elle passe de 54 € à 58 € entre ces mêmes deux années.
 - L'inflation des prix qui se répercutent sur les différents marchés et notamment ceux du tri des emballages (environ + 960 000 €) et des déchèteries (environ + 500 000 €).

La réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues tend à s'amenuiser à hauteur de 1,9 M€ en 2022 contre 2,6 M€ en 2021.

- **Section d'investissement**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **35 467 016,5 €** (33 138 799,22 € en 2021).

- Recettes :

Le recours à l'emprunt retenu pour 2022 se fera à hauteur de 5,4 M€ pour financer les équipements structurants sur les ISDND (environ 2,5 M€), la poursuite des travaux de modification de la turbine du pôle Vernéa en prévision du futur Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Clermont Auvergne Métropole ainsi que la plateforme biogaz (environ 2,6 M€) et une prise de participation pour la création de VALTOM Energie Biogaz (environ 340 000 €).

- Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement sont désormais votées par chapitre et comprennent comme principaux postes :

- Les opérations financières, à hauteur de 11,4 M€, qui concernent le remboursement du capital de la dette et la prise de participation dans VALTOM Energie Solaire ;
- Les ISDND à hauteur de 3,1 M€ avec plus particulièrement les travaux sur les sites de Puy-Long (création de la plateforme biogaz, travaux ayant fait l'objet d'avenants au marché de travaux) et d'Ambert (ouverture du casier 3.3) ;
- Le pôle Vernéa avec une dépense de près de 2,2 M € pour les travaux de la tranche ferme 3 et de la tranche conditionnelle relatifs aux aménagements nécessaires de la turbine du pôle dans le cadre du RCU de Clermont Auvergne Métropole.

10. Contribution à l'habitant 2022

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 32,76 € HT par habitant et par an pour l'année 2022.

11. Convention de refacturation de la prestation de dépollution des bennes de gravats amiantés

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les modalités de refacturation des prestations de dépollution de bennes gravats contaminées par l'amiante et d'autoriser le Président à signer le projet de convention

12. Convention de refacturation des prestations de caractérisations sur les OMR, les DEM et les biodéchets

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de refacturation des caractérisations aux collectivités adhérentes.

Valorisation et recyclage

13. Projet d'épuration et d'injection des biogaz issus de l'ISDND de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer :

- Le titre d'occupation du domaine public avec Waga Energy ;
- Le permis de construire Etat ;
- Les demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- La demande d'arrêté préfectoral complémentaire auprès de la DREAL ;
- Le contrat d'achat entre Waga Energy et le VALTOM.

14. Convention de refacturation de l'étude de reconversion de l'ISDND de Saint-Sauves.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de refacturation au SMCTOM Haute Dordogne de l'étude de reconversion de l'ISDND de Saint-Sauves.

15. Marché de travaux de l'ISDND de Puy-Long, avenant n°2 – lot 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au lot 2 avec l'entreprise Colas pour un montant de 30 000 € HT.

16. Marché de travaux de l'ISDND de Puy-Long, avenant n° 3 – lot 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 du lot 1 du marché 21 01 001 avec l'entreprise Guintoli pour un montant de 141 486 € HT.

17. Marché accueil, réception, chargement, transport et traçabilité des déchets d'amiante lié, avenants n° 1 pour le lot 2 et n° 2 pour les lots 1A et 1B.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants n°2 des lots 1A et 1B et n°1 du lot 2 du marché 19 10 013 pour une moins-value de 23 298,41 € HT.

18. Marché valorisation des gravats de déchèterie, avenants n° 1 pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 et 10.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants des lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, et 10 du marché 21 03 006 B, pour la valorisation des gravats de déchèterie pour un montant global de 41 772 € HT.

19. Marché valorisation du bois collecté en déchèterie, avenant n°1, lot 38.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du lot 38 du marché 21 03 006 A, pour la valorisation des bois collectés en déchèterie pour une moins-value estimée à 66 591,71 € HT par an.

20. Marché de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM, avenant n°1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché n°19 01 001 de tri des emballages et papiers.